

Jacques DUFOUR

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE DOUAI

Association Habitat et Insertion
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association Habitat et Insertion
122 rue d'Argentine - 62700 Bruay-la-Buissière
Ce rapport contient 19 pages
FA/ML

Jacques DUFOUR

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE DOUAI

Association Habitat et Insertion

Siège social : 122 rue d'Argentine - 62700 Bruay-la-Buissière

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'Association Habitat et Insertion,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Habitat et Insertion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur arrêté le 23 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

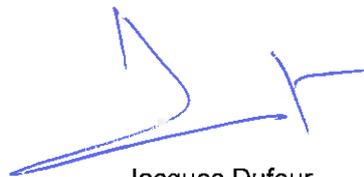
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq-en-Baroeul, le 23 juin 2020



Jacques Dufour
Commissaire aux comptes

B I L A N
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

ACTIF	Arrêté au 31/12/2019 Durée 12 mois			31/12/2018 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles				
Autres	2 297 542,31	-1 717 482,48	580 059,83	587 826,55
Immobilisations Financières				
Participations	40 000,00		40 000,00	40 000,00
Créances rattachées à des participations	258 241,60		258 241,60	197 045,52
Autres titres Immobilisés	167,69		167,69	167,69
Autres	36 573,28		36 573,28	33 702,11
TOTAL I	2 633 049,46	-1 718 007,06	915 042,40	858 741,87
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières, approvisionnements	12 865,21		12 865,21	13 626,00
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				5 319,00
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	929 322,70	-179 601,61	749 721,09	583 935,50
Autres	701 013,97		701 013,97	891 910,18
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Disponibilités	2 751 671,75		2 751 671,75	2 118 098,46
TOTAL III	4 394 873,63	-179 601,61	4 215 272,02	3 612 889,14
Comptes de Régularisation				
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	3 638,82		3 638,82	4 797,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL IV	3 638,82		3 638,82	4 797,86
TOTAL GENERAL	7 031 561,91	-1 897 608,67	5 133 953,24	4 476 428,87

PASSIF	Arrêté au 31/12/2019 Durée 12 mois	31/12/2018 12 mois
Fonds Associatifs		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires et réglementées		
Réserves réglementées	255 472,87	255 472,87
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 261 606,68	785 985,39
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	337 424,96	500 790,25
Fonds associatif avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle tiers financeurs		
Résultats sous contrôle tiers financeurs	163 081,90	137 912,94
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	48 451,21	65 224,53
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	99 051,84	100 044,84
Droits des propriétaires (Commodats)		
TOTAL I	2 165 089,46	1 845 430,82
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour risques	96 503,79	105 138,76
Provisions pour charges		
TOTAL III	96 503,79	105 138,76
Fonds Dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL IV		
Dettes		
Emprunts Obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 120,13	44 646,05
Emprunts et dettes financières divers		
Emprunts et dettes financières divers	64 549,57	62 940,82
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Avances et acomptes recus sur commandes en cours	2 437,79	2 637,79
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	516 883,36	537 891,33
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	1 279 776,79	1 089 211,02
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Autres dettes (d'exploitation)		
Autres dettes (d'exploitation)	10 349,04	13 576,58
TOTAL V	1 908 116,68	1 750 903,59
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	964 243,31	774 955,70
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL VI	964 243,31	774 955,70
TOTAL GENERAL	5 133 953,24	4 476 428,87

Compte de résultat

regroupement

	Arrêté au : 31/12/2019		31/12/2018		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises	279 725,70	5,41	223 128,01	4,82	56 597,69	25,37
Production vendue (biens)	255 212,23	4,94	223 488,85	4,83	31 723,38	14,19
Production vendue (services)	2 176 498,57	42,12	2 316 272,88	50,01	-139 774,31	-6,03
Chiffre d'affaire	2 711 436,50	52,47	2 762 889,74	59,65	-51 453,24	-1,86
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	5 017 495,60	97,09	4 549 660,43	98,23	467 835,17	10,28
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	2 219 600,40	42,95	2 120 134,96	45,77	99 465,44	4,69
Autres produits	59 430,03	1,15	53 155,86	1,15	6 274,17	11,80
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	10 007 962,53	193,66	9 485 840,99	204,80	522 121,54	5,50
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres	433 169,31	8,38	612 674,49	13,23	-179 505,18	-29,30
Autres achats et charges externes	2 308 962,77	44,68	2 379 686,78	51,38	-70 724,01	-2,97
Impôts, taxes et versements assimilés	367 726,36	7,12	345 364,63	7,46	22 361,73	6,47
Salaires et traitements	5 167 755,39	100,00	4 631 779,15	100,00	535 976,24	11,57
Charges sociales	1 083 971,09	20,98	1 072 861,35	23,16	11 109,74	1,04
Dotation	277 560,50	5,37	164 539,26	3,55	113 021,24	68,69
Autres charges	118 770,68	2,30	95 954,08	2,07	22 816,60	23,78
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	9 757 916,10	188,82	9 302 859,74	200,85	455 056,36	4,89
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	250 046,43	4,84	182 981,25	3,95	67 065,18	36,65
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	5 161,02	0,10	7 149,09	0,15	-1 988,07	-27,81
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	5 161,02	0,10	7 149,09	0,15	-1 988,07	-27,81
Charges financières						
Charges financières	1 880,72	0,04	2 093,12	0,05	-212,40	-10,15
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	1 880,72	0,04	2 093,12	0,05	-212,40	-10,15
RÉSULTATS FINANCIERS	3 280,30	0,06	5 055,97	0,11	-1 775,67	-35,12
RÉSULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	253 326,73	4,90	188 037,22	4,06	65 289,51	34,72
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	84 826,20	1,64	302 055,54	6,52	-217 229,34	-71,92
Sur opération en capital	24 523,32	0,47	29 134,96	0,63	-4 611,64	-15,83
Reprises/provisions et transfert de char	993,00	0,02	8 090,47	0,17	-7 097,47	-87,73
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	110 342,52	2,14	339 280,97	7,33	-228 938,45	-67,48
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	15 426,77	0,30	26 527,94	0,57	-11 101,17	-41,85
Sur opération en capital	10 817,52	0,21			10 817,52	
Dotation aux amortissements et aux prov.						
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	26 244,29	0,51	26 527,94	0,57	-283,65	-1,07
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	84 098,23	1,63	312 753,03	6,75	-228 654,80	-73,11
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL X						
PRODUITS	10 123 466,07	195,90	9 832 271,05	212,28	291 195,02	2,96
CHARGES	9 786 041,11	189,37	9 331 480,80	201,47	454 560,31	4,87
SOLDE INTERMÉDIAIRE	337 424,96	6,53	500 790,25	10,81	-163 365,29	-32,62
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCEDENT OU DÉFICIT	337 424,96	6,53	500 790,25	10,81	-163 365,29	-32,62